



INSTRUCTIONS de COURSE

COUPE du PRINTEMPS

Yacht Club de Pointe-Claire, Lac St. Louis, Québec
Samedi, le 3 juin, 2023



1. RÈGLES

- 1.1. Les régates seront régies par les Règles de Courses pour Voiliers (RCV) 2021-2024.
- 1.2. En cas de conflit, le texte en anglais prévaudra.

2. CHANGEMENTS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification des instructions de course sera affichée avant 09h00 dimanche le 16 juin, sauf toute modification du programme des courses seront affichée avant 20h00 samedi le 15 juin.

3. COMMUNICATION

- 3.1. Le tableau d'affichage officiel se trouve sur le site <https://www.pcyq.gc.ca/fr/tableau-daffichage-officiel-2/>. Sur l'eau, le comité de course surveillera et pourra faire des diffusions de courtoisie aux participants sur le canal radio VHF 77.
- 3.2. Tout bateau abandonnant la course après l'enregistrement sur l'eau doit en aviser le comité de course.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] Les compétiteurs et leurs accompagnateurs devront se conformer aux demandes raisonnables des officiers de course.

5. SIGNAUX ÉMIS DU RIVAGE

- 5.1 Les signaux émis à terre seront hissés sur le mât du bateau comité de course amarré au Yacht Club de Pointe-Claire. Ces signaux seront affichés sur le tableau d'affichage officiel comme un avis à tous les concurrents.
- 5.2. Lorsque le drapeau AP est affiché à terre, "1 minute" est remplacé par "pas moins de 30 minutes" dans le signal de course AP.

6. CALENDRIER DES COURSES

- 6.1. Il n'y aura qu'une (1) course
- 6.2. L'heure prévue du signal d'avertissement est 11h00.

7. PAVILLONS DE CLASSE

- 7.1. Le pavillon de classe sera un drapeau blanc.

8. PARCOURS

- 8.1. Les parcours de course sont décrits à l'annexe A.
- 8.2. Le comité de course affichera un pavillon indiquant le parcours qui devra être parcouru.
- 8.3. Si le comité de course décide de raccourcir le parcours après que tous les bateaux aient pris le départ, le bateau du comité de course se repositionnera à côté de la nouvelle marque d'arrivée SLYVRA. La ligne d'arrivée sera entre la marque SLVYRA et le pavillon "S" sur le bateau du comité de course.

9. MARQUES

- 9.1. Les marques utilisées seront des bouées de la SLVYRA. Leurs coordonnées géographiques sont indiquées à l'annexe B.
- 9.2. L'extrémité bâbord de la ligne de départ est la marque SLVYRA #32.

10. LE DÉPART

10.1. Le départ des courses sera fait en utilisant RCV 26 comme indiqué dans le tableau :

Signal	Drapeaux sur le bateau signaleur	Minutes avant le signal de départ
Avertissement	Drapeau blanc levé	5
Préparatoire	Drapeau blanc reste levé – Drapeau « P » levé	4
Une-minute	Drapeau blanc reste levé – Drapeau « P » s'abaisse	1
Depart	Drapeau blanc s'abaisse	0

10.2. La ligne de départ sera délimitée par un drapeau orange sur le bateau signaleur du côté tribord de la ligne et le côté parcours de la marque de départ SLVYRA 32 située à bâbord.

10.3. Un bateau devra franchir la ligne de départ après le signal de départ.

10.4. L'heure de départ d'un bateau sera enregistrée lorsqu'il franchira la ligne de départ. Le bateau doit franchir la ligne de départ au plus tard 30 minutes après le signal de départ. Un bateau qui ne prend pas le départ dans un délai de 30 minutes suivant le signal de départ se verra attribuer un score DNS (Did Not Start). Ceci change RCV A5.1 et A5.2.

10.5. Les bateaux plus lents partiront tôt dans la fenêtre de départ de 30 minutes, tandis que les bateaux plus rapides partiront plus tard dans la fenêtre de 30 minutes.

11. L'ARRIVÉE

11.1 La ligne d'arrivée sera établie entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité de course du côté bâbord de la ligne, et le côté parcours du côté tribord de la marque d'arrivée SLVYRA 32.

12. TEMPS LIMITE

12.1. La limite de temps pour effectuer le parcours de course est indiquée à l'annexe A.

12.2. Les bateaux qui ne complètent pas le parcours avant le Temps Limite, et ne s'étant pas retiré de la course, pénalisés ou ayant subi une réparation, se verront attribuer le score Time Limit Expired (TLE) sans séance d'instruction. Un bateau ayant obtenu un score TLE obtiendra un score équivalent au nombre de points du dernier bateau ayant terminé avant l'expiration du Temps Limite plus 1. Ceci change RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

12.3. Le fait de ne pas se conformer au Temps Limite ne peut faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci change RRS 62.1(a).

13. POINTAGE

13.1. Le temps écoulé d'un bateau sera calculé à partir des temps enregistrés où il a franchi les lignes de départ et d'arrivée.

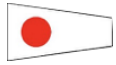

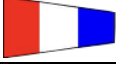






13.2. Le pointage sera calculé selon la méthode 'Time-On-Time'. Le temps écoulé d'un bateau sera corrigé par son handicap 'Time-on-Time'.

14. DEMANDE DE RÉCLAMATION

14.1. Pour déposer une réclamation, un formulaire de demande d'audience doit être soumis, à l'adresse indiquée sur le formulaire, avant 20h00 le jour de l'événement.

14.2. Les formulaires de demande d'audience sont sur la [page de l'événement Coupe du Printemps](#). RCV 62.2(a) et 66.2(a) se s'appliquent pas.

ANNEXE – A

Pavillon Numérique	Parcours B = laisser la marque à bâbord / T = laisser la marque à tribord	Distance (mn)	Temps Limite
1	 32 - 34B - 44B - 42B - 43T - 31B - 32	6.70	3h 15m
2	 32 - 42T - 34B - 44B - 31B - 32	6.35	3h 00m
3	 32 - 31T - 42T - 33B - 34B - 44B - 32	6.31	3h 00m
4	 32 - 44T - 34T - 42B - 32	5.16	2h 45m
5	 32 - 31T - 42T - 43B - 44B - 32	4.64	2h 45m
6	 32 - 42B - 31B - 43T - 33T - 32	4.43	2h 45m
7	 32 - 42T - 33B - 43B - 32	3.27	2h 30m
8	 32 - 43T - 33T - 42B - 32	3.27	2h 30m
9	 32 - 31T - 42T - 43T - 32	3.22	2h 30m

Voir l'annexe B pour la trajectoire et la distance jusqu'à chaque marque



ANNEXE – B

S.L.V.Y.R.A. MARKS & BUOYS 2022

Lat/long	To:	26	31	32	33	34	42	43	44
45°24.900'N 073°52.50'W	From: 26	---	2.95 098°	2.3 100°	1.6 093°	0.6 099°	2.3 108°	1.65 107°	1.3 distance 137° bearing
45°25.048'N 073°48.267'W	31	2.95 278°	---	0.72 301°	1.44 290°	2.44 283°	0.95 245°	1.41 268°	2.08 259°
45°25.234'N 073°49.252'W	32	2.3 280°	0.72 121°	---	0.72 280°	1.77 275°	0.80 197°	0.90 242°	1.61 242°
45°25.153'N 073°50.314'W	33	1.6 273°	1.44 110°	0.72 100°	---	1.04 272°	1.02 151°	0.55 186°	1.12 217°
45°24.89'N 073°51.69'W	34	0.6 279°	2.44 103°	1.77 095°	1.04 092°	---	1.78 122°	1.13 121°	0.97 159°
45°24.433'N 073°49.283'W	42	2.3 288°	0.95 065°	0.80 017°	1.02 331°	1.78 302°	---	0.65 302°	1.18 271°
45°24.610'N 073°50.191'W	43	1.65 287°	1.41 088°	0.90 062°	0.55 006°	1.13 301°	0.65 122°	---	0.71 243°
45°24.135'N 073°50.925'W	44	1.3 317°	2.08 079°	1.61 062°	1.12 037°	0.97 339°	1.18 091°	0.71 063°	---